

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Réglementation du stationnement

Du 15 au 17/04/25

Parking du Lavadou

CHAMPIONNAT DE L'HERAULT

PETANQUE

N° A-2025-04-07-12

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que le stationnement devra être réglementé pour permettre le bon déroulement du Championnat de l'Hérault Pétanque les Mardi 15 et Mercredi 16 Avril 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 – Considérant le Championnat de l'Hérault de Pétanque, le stationnement sera interdit au parking du Lavadou Rue des Bassins et sur le terrain des Buissonnets du 15 Avril 2025 6h00 au 17 Avril 2025 12h00.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée dudit parking.

ARTICLE 3 – Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 – Mme la Directrice Générale des Services de la mairie de Lespignan, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, M. le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du 07 AVR. 2025
Le Maire :

Fait à LESPIGNAN, le 7 Avril 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBERT